

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vendredi 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 069/2011 : "transformations de postes".**

**TRANSFORMATION DE POSTE :**

**M. BOURGEOIS** présente le rapport.

Un Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe exerce à temps non complet (à raison de 30h /36h), les fonctions de responsable des affaires scolaires de la ville. De plus, cet agent exerce les fonctions d'accueil à l'état civil et en parallèle, des tâches administratives sur le secteur monétique (par le biais d'une mise à disposition avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde).

Dès le mois de janvier, de nouvelles missions vont lui être confiées, qui obligent d'augmenter son temps de travail, pour le porter à un temps plein.

\*\*\*

Un Rédacteur Principal a quitté la collectivité le 31 août 2011. Cet agent exerçait les missions de responsable du service financier. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Une candidature a été reçue, présentée par un Rédacteur, dont les compétences correspondent à l'exigence du service. Dès lors, il est envisagé le recrutement de cet agent au 15 décembre 2011, sur un poste à temps complet.

\*\*\*

Un adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe, exerçant les missions de responsable des affaires générales, quittera la collectivité le 31 décembre 2011. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Un Adjoint administratif de 1<sup>e</sup> classe a déposé une candidature. Ses compétences correspondent à l'exigence du service, dès lors, il est envisagé le recrutement de cet agent au 30 janvier 2012, sur un poste à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- transformer un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>E</sup> CLASSE à temps non complet (30h/36h), en un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>E</sup> CLASSE à temps complet, à effet au 1er janvier 2012.
- transformer un poste de REDACTEUR PRINCIPAL à temps complet en un poste de REDACTEUR à temps complet à effet au 15 décembre 2011.
- transformer un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>E</sup> CLASSE à temps complet en un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>E</sup> CLASSE à temps complet, à effet au 30 janvier 2012.

**M. BERNARD** demande si le recrutement a déjà été effectué et pour quelle raison cette délibération n'a pas été passée lors du dernier conseil municipal.

**M. BOURGEOIS** répond que les personnels qui ont été recrutés ne connaissent pas leur date de disponibilité lors du précédent conseil municipal. Ils seront nommés dès que la délibération sera exécutoire.

**M. BERNARD** pense qu'il serait plus lisible d'effectuer une actualisation du tableau des emplois, chaque fin d'année.

**M. BOURGEOIS** en prend note.

Considérant le besoin de service à temps complet,

Considérant le recrutement d'un Rédacteur, dans les fonctions de Responsable du service financier, à temps complet, à compter du 15 décembre 2011,

Considérant le recrutement d'un Adjoint Administratif de 1<sup>e</sup> classe, dans les fonctions de Responsable des affaires générales, à temps complet, à compter du 30 janvier 2012,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**AUTORISE :**

- la transformation d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>E</sup> CLASSE à temps non complet (30h/36h), en un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>E</sup> CLASSE à temps complet, à effet au 1er janvier 2012.
- la transformation d'un poste de REDACTEUR PRINCIPAL en un poste de REDACTEUR à temps complet à effet au 15 décembre 2011.
- la transformation d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>E</sup> CLASSE en un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>E</sup> CLASSE à temps complet à effet au 30 janvier 2012.